



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)**

SECRETARIAT EXECUTIF

PROGRAMME D' ACTIONS

Exercice 2004

Par le Secrétariat Exécutif

PLAN DU PROGRAMME D' ACTIONS

INTRODUCTION

I/ LES ACTIONS D'ORDRE INSTITUTIONNEL

II/ LA GESTION INTERNE DU SECRETARIAT EXECUTIF

III/ L'AMENAGEMENT DU CADRE MACRO-ECONOMIQUE

VI LES POLITIQUES SECTORIELLES

V/ LA RELANCE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la Convention régissant l'UEAC, la réalisation des objectifs de l'Union Economique est entreprise au cours d'un processus en trois étapes de cinq (5) ans chancune.

L'année 2003 précède le terme de la première étape prévue par le Traité instituant la CEMAC.

Au cours de cette première étape entamée en juin 1999, le Secrétariat Exécutif s'est employé à :

- Poursuivre l'édification du Marché Commun ;
- Adapter les instruments fiscaux et douaniers ;
- Poursuivre le processus de coordination des politiques sectorielles : institutionnalisation d'une charte communautaire d'investissement, adoption d'un programme régional de sécurité alimentaire et d'une politique agricole commune aux Etats membres de la Communauté,
- Entamer la mise en place des instruments de libre circulation des personnes avec en particulier l'institutionnalisation du passeport CEMAC dont la mise en circulation relève aujourd'hui de chaque Etat membre ;
- Poursuivre l'assainissement du cadre macro-économique entrepris depuis la mise en place du programme régional de réformes à travers la recherche d'une convergence des politiques économiques qui s'appuie sur le renforcement du dispositif actuel de surveillance multilatérale ;
- Préparer des actions communes dans les domaines de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la recherche, par l'institutionnalisation d'une Conférence annuelle des recteurs des universités et responsables des organisations de recherche d'Afrique Centrale.

Le programme d'action 2004 s'inscrit dans la continuité du processus des réalisations entamées depuis le début de la première étape du traité.

Ce programme d'envergure, s'articulera donc autour des principaux points ci-dessous :

(i) Les actions d'ordre institutionnel, (ii) La gestion interne du Secretariat Executif
(iii) L'aménagement du cadre macro-economique, (vi) Les politiques sectorielles, (v) La relance de la cooperation internationale.

I/ ACTIONS D'ORDRE INSTITUTIONNEL

1. Renforcement du nouveau mécanisme de financement et mise en place du Fonds de Développement de la Communauté.

En application de l'Acte additionnel instituant un mécanisme autonome de financement de la Communauté adopté par la Conférence des Chefs d'Etat le 14 décembre 2001 à Yaoundé, le Secrétariat Exécutif a fait adopter un projet de Règlement portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement,

Malgré une mise en application très différenciée et laborieuse par les Etats membres en 2002 et 2003, le Secrétariat Exécutif s'attèlera tout au long de l'an 2004 à renforcer les performances de ce mécanisme et à rechercher toutes les solutions nécessaires au fonctionnement effectif du Fonds de Développement.

Des missions d'évaluation et de vérification seront conduites auprès des directions nationales de Douanes à cet effet.

La première réunion du Comité de gestion dudit Fonds sera convoquée avant la fin du 1^{er} semestre 2004.

2. La concertation entre le Secrétariat Exécutif et les Organismes Spécialisés de la CEMAC

- Dans le cadre de son rôle de coordination, le Secrétariat Exécutif organisera comme à l'accoutumée des rencontres périodiques avec les Organismes Spécialisés afin d'informer les instances Supérieures sur leur fonctionnement.
- Par ailleurs, en étroite collaboration avec la Commission Interparlementaire, le Secrétariat Exécutif s'attèlera à la mise en place du futur Parlement sous-régional.

3. Communication

Conscient du rôle crucial de la communication dans la vulgarisation des textes communautaires, la sensibilisation de l'opinion publique, et de l'amélioration de l'image de marque des institutions et organismes chargés de l'intégration, le Secrétariat Exécutif s'engagera à achever son équipement en matériel audio-visuel.

En outre, son action devra être amplifiée avec la redynamisation du site IZF qui devrait permettre à la CEMAC de s'ouvrir sur le monde.

Enfin, une batterie d'actions est prévue en direction des radios et télévisions nationales publiques ou privées de la sous-région, notamment :

- L'envoi systématique pour diffusion des éléments parlant de la CEMAC ;
- La réalisation et diffusion des magazines sur la CEMAC ;
- La création d'une émission spéciale CEMAC sur les radios et télévisions ;
- Relancer les relations avec Africa n° 1 pour avoir une tranche spéciale hebdomadaire ;
- Ouvrir un partenariat avec les télévisions internationales telles que AITV, TV5 Afrique, CFI ;
- L'envoi des papiers illustrés parlant de la CEMAC à la presse écrite sous-régionale et à la presse africaine publiée à Paris.

4 - Audit Interne

Au cours de l'année qui s'achève, le Secrétariat Exécutif dans le cadre de la poursuite du renforcement de son cadre institutionnel, a procédé à la mise en place effective du Service de l'Audit interne.

En 2004 il s'attellera au renforcement de la structure et à la vulgarisation de la fonction de l'audit interne au niveau de la Communauté.

Pour sa deuxième année d'existence, les missions de l'Audit Interne vont être organisées de manière à respecter le caractère communautaire de la fonction (Cf : Règlement Financier articles 61,63 et 64). Celles-ci vont commencer au Secrétariat Exécutif pendant que l'auditeur s'impregnera du fonctionnement des autres institutions et organes de la Communauté.

A/ Au Secrétariat Exécutif

2004 marquera le début effectif des missions de vérification interne dans les services. Les activités suivantes seront particulièrement abordées ;

- Activités liées aux achats et réapprovisionnements (Service du Budget, de l'Entretien et du Matériel).
- Toutes les activités liées à la gestion des stocks de fournitures, au processus d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, l'apurement des comptes d'imputation provisoire (Services de la DAF).
- Vérification du respect des Procédures et Règlements dans les remboursements des différents frais au personnel (pharmacies et frais médicaux, avances diverses, frais de scolarité etc...).
- Vérification du respect des règles de fonctionnement des caisses d'avance, etc....

De façon plus générale : il s'agira :

- d'aider la DAF à mettre en place un manuel de procédures d'achats et d'approvisionnement et promouvoir l'élaboration d'un manuel de recueil des conditions à remplir pour bénéficier de

certaines remboursements (Frais de scolarité, frais médicaux et pharmaceutiques,...) afin de faciliter les contrôles, maîtriser et arrêter des abus éventuels ;

- D'aider le service de la Comptabilité à finaliser la mise en place de la Comptabilité matières à partir d'un inventaire du patrimoine de la Communauté ;
- D'aider à la mise en place des procédures de contrôle interne par les différents responsables de tous niveaux.

B/ Au niveau des autres organes de la Communauté :

Le début des Vérifications dans les autres Organes de la Communauté dépendra des missions d'impregnation sur leur fonctionnement. Un accent particulier sera mis sur le fonctionnement de la Chambre des Comptes afin de définir et jeter les bases de notre collaboration.

II/ LA GESTION INTERNE DU SECRETARIAT EXECUTIF

La mise en place de l'organigramme va se poursuivre ; d'autres recrutements seront effectués non seulement en vue des remplacements numériques des fonctionnaires locaux admis à la retraite, mais également pour renforcer certaines directions.

Pour l'année 2004, outre les activités traditionnelles qu'il faudra améliorer, l'accent sera mis sur la modernisation, en vue d'une plus grande productivité.

1°/ -Gestion Administrative et du Personnel

Un effort sera fait pour l'établissement d'un manuel de procédures administratives de compréhension et d'utilisation aisées ;

Des outils tels que le tableau de gestion prévisionnelle des ressources humaines et la fiche de poste en vue de l'évaluation des performances des cadres seront instituées.

- La formation interne et externe sera encouragée,

2°/ - Gestion budgétaire et Comptable

La réflexion sur la nomenclature budgétaire déjà commencée va se poursuivre avec pour objectif une bonne visibilité, et plus de transparence dans l'exécution budgétaire.

- Le second objectif sera la production à temps des éléments de contrôle tel que : le Compte administratif et le Compte de Gestion ;

- les informaticiens par ailleurs, acheveront la mise en réseau des services financiers et comptables ;

3°/ - Gestion Documentaire et Archives

Il est envisagé la mise en place d'une politique d'acquisition de manuels et revues avec la collaboration de toutes les Directions (relance des abonnements, relations avec les Organisations Internationales et les autres Institutions et Organismes de la Communauté)

- Mise en place d'une gestion plus rigoureuse des publications, par un suivi du processus depuis la production jusqu'à la vente.

- Au plan des archives, la confection du répertoire technique va se poursuivre.

4°/ - Entretien du patrimoine

L'objectif du Secrétariat Exécutif sera au cours du prochain exercice non seulement la conservation et la protection du patrimoine mais également le souci d'offrir un cadre propice au travail. L'accent sera mis sur la réfection des ascenseurs et la résolution du problème de la climatisation au sein du Palais.

III/ AMENAGEMENT DU CADRE MACRO ECONOMIQUE

Le Secrétariat Exécutif poursuivra la politique d'assainissement du cadre macro-économique entrepris depuis la mise en place du programme régional de réformes.

Les actions à engager se rapportent aux axes suivants :

1°/ - SUR LE PLAN FISCAL

La Direction du Marché Commun poursuivra plusieurs chantiers. Il s'agit entre autres de :

- la réforme de l'imposition des revenus personnels et de l'épargne ;
- la révision de la Convention Commune sur la double imposition ;
- l'étude sur l'harmonisation des fiscalités minière, forestière et touristique.

Par ailleurs, il est envisagé un certain nombre de rencontres à organiser soit conjointement avec les partenaires extérieurs, telles que l'OCDE et le CREDAF sur la pratique de l'échange de renseignements, soit sur l'initiative du Secrétariat Exécutif.

Conformément à un mandat du Conseil des Ministres, la Direction du Marché Commun poursuivra comme à l'accoutumée les opérations d'évaluation de la réforme Fiscal-Douanière. Il s'agira cette fois-ci de mettre en œuvre les recommandations pertinentes issues de l'atelier de Brazzaville les 30 Septembre et 1^{er} Octobre 2003 sur l'Union Douanière en Afrique Centrale.

La Direction du Marché Commun poursuivra par ailleurs l'œuvre de Réglementation et de Normalisation Comptables en menant des actions ci-après :

- Mise en harmonie de la Déclaration Statistique et Fiscale, en harmonie avec le plan comptable OHADA ;
- Réforme des programmes des examens comptables supérieurs et de leurs modalités d'application ;
- Organisation des examens comptables supérieurs ;
- Suivi du dossier portant création d'une société communautaire de réassurance ;
- Suivi de la Carte Rose CEMAC ;
- Réunion annuelle des Directeurs Généraux et Nationaux des Administrations fiscales et douanières de l'Afrique Centrale.

2°/ - SUR LE PLAN DOUANIER

Plusieurs actions sont programmées pour l'an 2004. il s'agit essentiellement.

A- D'une part, du suivi de la mise en application des mesures adoptées par les Instances Supérieures de la Communauté concernant :

- la mise en œuvre de la révision du Tarif Extérieur Commun (TEC)
- Poursuivre la Réforme Fiscale-Douanière par la mise en œuvre des recommandations issues de l'Atelier de Brazzaville les 30 Septembre et 1^{er} Octobre 2003 sur l'Union Douanière en Afrique Centrale ;
- les réunions statutaires des Comités de la Valeur, de la Nomenclature et du Tarif, de la lutte contre la fraude douanière ;
- la réunion annuelle des Directeurs Généraux et Nationaux des Administrations Fiscales et Douanières de l'Afrique Centrale ;
- la participation aux Comités Techniques et à la Session Annuelle du Conseil de l'Organisation Mondiale des Douanes ;
- la participation aux réunions techniques de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

B- Des séminaires nécessaires à l'aboutissement des réformes entreprises :

- sur la règle d'origine des produits CEMAC ;
- sur la valeur transactionnelle en douane ;
- sur la révision tarifaire.

Par ailleurs, la Direction du Marché Commun s'attellera au suivi du nouveau mécanisme de financement de la Communauté ainsi que du Fonds de Développement de l'Afrique Centrale (FODEC).

3°/ - LA SURVEILLANCE MULTILATERALE

Notre processus d'intégration économique et monétaire repose sur un certain nombre de principes parmi lesquels, la Convergence des politiques économiques des Etats membres de la Communauté.

Depuis le démarrage effectif de la Communauté, certaines actions continuent d'être menées par le Secrétariat Exécutif dans le domaine de l'Analyse économique, à savoir la mise en place et le renforcement de dispositif de Surveillance Multilatérale.

Dans ce contexte, plusieurs actions sont prévues tout au long de l'exercice 2004 pour rendre la Surveillance Multilatérale plus opérationnelle.

A/ Renforcement du dispositif de Surveillance Multilatérale

Les actions suivantes sont prévues dans cette perspective :

- Rédaction des rapports semestriels de surveillance ;
- Organisation d'un Atelier/formation des cellules nationales sur la « méthodologie d'élaboration des programmes triennaux de convergence » ;

- Elaboration et adoption des programmes triennaux de convergence ;
- Mise en place d'un système de transmission des données entre les cellules nationales et le Secrétariat Exécutif.

B/ Dans le domaine des études et prospective

- Elaboration des grandes orientations des politiques économiques pour l'année 2005 ;
- Etude d'évaluation de l'intégration et de l'impact de la libéralisation de l'espace économique sous-régional ;
- Finalisation des études entamées en fin d'année 2003 :
- Stratégie de développement économique à moyen terme de la CEMAC ;
- L'impact des taux d'intérêt sur l'investissement dans les Etats de la CEMAC ;
- Atelier de validation de l'étude de la stratégie de développement économique à moyen terme de la CEMAC.

C/ Dans le domaine du système d'information

- Tenue d'un Atelier méthodologique sur le Commerce extérieur ;
- Organisation d'un Atelier sur la comptabilité des PIB au moyen de l'analyse des comptes nationaux ;
- Tenue d'un Atelier sur les Finances Publiques ;
- Mise en place d'un système d'information en matière des statistiques agricoles, sociales et de pauvreté ;
- Elaboration, publication et diffusion des données statistiques sur le Commerce inter-Etats, le Commerce extérieur et l'Annuaire des statistiques générales.

D/ Dans le domaine de la Coopération Internationale

- Participation aux réunions de la zone franc ;
- Assemblées annuelles FMI/Banque Mondiale ;
- Suivi des négociations du FMI/Banque Mondiale avec les Etats membres et Consultations au titre de l'article 4 avec les institutions de la CEMAC (SE, BEAC, COBAC et BDEAC)
- Missions conjointes SE/BEAC de cadrage macro-économique dans les Etats membres de la CEMAC ;
- Réunion de concertation CEMAC/Partenaire au développement.

IV/ ACTIVITES SECTORIELLES

Le programme d'action 2004 au niveau sectoriel est le prolongement des actions commencées en 2003. Aussi, en l'an 2004 pour les secteurs ci-dessous cités, le Secrétariat Exécutif mettra l'accent particulier sur :

IV.1 - AGRICULTURE SECURITE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

1.-Agriculture

Suite à l'adoption par le Conseil des Ministres de l'UEAC de la Stratégie Agricole Commune des pays membres de la CEMAC, le programme pour l'exercice 2004 sera consacré :

- à la finalisation du document de la stratégie ;
- à l'identification et à la préparation des projets y inclus
- à la programmation de la mise en oeuvre des actions

Dans ce contexte, la priorité de la CEMAC reste l'organisation des concertations et des ateliers participatifs intégrant tous les acteurs du monde rural (gouvernements, organisations professionnelles agricoles, secteur bancaire, etc.) afin d'identifier les actions prioritaires de la stratégie agricole commune ainsi qu'à la définition d'un calendrier de mise en oeuvre de ces actions.

L'identification des actions prioritaires ainsi que leur mise en oeuvre dans le cadre de la stratégie agricole commune, du PRSA CEMAC ainsi que d'autres programmes du développement agricole au niveau des Etats membres confirme l'urgence de ces concertations qui pourront également permettre à la CEMAC de soumettre à la prochaine Conférence Régionale de la FAO des Ministres africains de l'Agriculture (mars 2004) des projets et des actions nécessitant un financement conséquent dans le cadre de la mise en oeuvre du programme détaillé du développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du volet agricole du NEPAD.

A titre indicatif, le calendrier ci-dessous propose des dates de mise en oeuvre des différentes échéances :

Janvier 2004 :

- Concertation (séminaire régional) entre les différents acteurs : OPA, pouvoir public, ONG, société civile, etc. pour examen et préparation des programmes existants ;
- Identification des autres programmes ;
- Etablissement des coûts ;
- Identification des bailleurs des fonds.

Mars 2004 :

- Présentation des projets finalisés à la réunion des Ministres de l'Agriculture de la FAO dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture africaine (PDDAA), en Afrique du Sud ;
- Négociation des financements ;
- Mise en œuvre des projets.

Des actions parallèles doivent être entreprises également pour le Programme Régional de Sécurité Alimentaire en zone CEMAC, pour lequel des projets identifiés seront affinés et discutés afin de les soumettre aux différents bailleurs de fonds.

Dans le domaine phytosanitaire, il est prévu au cours du premier trimestre 2004 l'organisation d'une Conférence des Ministres en charge du secteur agricole pour examiner et adopter le projet de document sur l'homologation des pesticides en Afrique Centrale.

Le département poursuivra les efforts entrepris dans la coopération avec le Conseil Phytosanitaire Inter-africain, dans la mise en œuvre du projet sur la création d'un laboratoire régional d'analyse des pesticides.

L'exercice 2004 sera consacré également au suivi des synergies entre les universités et les organismes de recherche-développement concernant des programmes de recherche dans l'espace CEMAC conformément aux recommandations de la quatrième conférence des recteurs des Universités et des responsables des organismes de recherche-développement. Une collaboration très étroite doit être établie avec le PRASAC, expertise sous-régionale déjà fonctionnelle pour une meilleure communication des actions en cours dans le domaine de la recherche-développement.

En ce qui concerne les conventions signées avec la FAO, un suivi des activités inscrites dans le cadre de ces programmes est prévu afin de mieux atteindre les objectifs fixés. Il s'agit notamment du projet en cours sur la dissémination des connaissances et technologies agricoles pour la sécurité alimentaire.

2.- environnement

Dans le domaine de l'Environnement, plusieurs actions sont prévues dont :

- L'étude sur l'harmonisation des législations et des mécanismes réglementaires pour l'amélioration du suivi et du contrôle des substances appauvrissant la couche d'ozone. L'objectif de ce projet est de préparer au niveau de la sous-région, sous l'égide de la CEMAC, des textes réglementaires devant permettre d'harmoniser le contrôle des SAO. Une telle approche permettra de faire des propositions des règlements qui seront soumis aux pays membres de la CEMAC, pour adoption. L'étude sera couverte financièrement par le PNUE.

- La négociation de la conclusion des accords de coopération avec les institutions spécialisées dans le domaine de la Forêt (COMIFAC) et de l'environnement telles qu'ADIE, PNUE et le CILSS.
- Le suivi l'évolution de la mise en œuvre des conventions de la génération de RIO en Afrique Centrale (CCD, CDB,CCC)
- Le suivi de l'évolution de la mise en place de la stratégie de l'Union européenne sur le développement du secteur forêt dans l'espace CEMAC, dans le cadre du Programme Indicatif Régional (PIR).
- Compte tenu de l'élaboration du Plan d'Action Environnemental de la CEMAC, le département prévoit une réunion des experts du domaine de l'environnement pour examen et adoption.

IV.2 COMMERCE, INDUSTRIE ET TOURISME

Les actions du Secrétariat Exécutif dans ce domaine s'articuleront cette année autour des points ci-après :

- Démarrage et conduite des négociations des APE.
- Mise en œuvre effective du PIR ;
- Poursuite de la mise en œuvre du projet RE-CEMAC (renforcement des Capacités) financé par l'ACBF ;
- Réactivation du cadre de concertation CEMAC-Secteur Privé à travers l'UNIPACE ;
- Formalisation de la coopération CEMAC-USA par la signature d'un accord liant les deux entités dans le domaine commercial et de l'investissement ;
- Relance du dossier sur l'organisation des journées CEMAC ;
- Redynamisation des Comités Nationaux de suivi des Accords de l'OMC ;
- Etudes sur le droit d'Etablissement en zone CEMAC ;
- Première revue du plan d'action régional du Tourisme ;
- Organisation d'une réunion Ministérielle à Malabo sur la stratégie et la politique de la compétitivité industrielle en zone CEMAC ;
- Les actions de promotion de développement industriel ;
- Accord Commercial entre Sao-Tomé et la CEMAC ;

IV.3 EDUCATION CULTURE ET AFFAIRES SOCIALES

Les activités 2004 du Secrétariat Exécutif dans ces domaines, sont envisagées selon les secteurs ci-après :

- 1- Enseignement Supérieur, Recherche et Formation Professionnelle,
- 2- Dialogue social et tripartisme,

- 3- Travail et sécurité sociale,
- 4- Culture,
- 5- Coupe de Football CEMAC,
- 6- Renforcement des capacités,
- 7- Affaires sociales.

ACTIVITES PROJETEES

1- Enseignement Supérieur, Recherche et Formation Professionnelle

- Poursuite de la collecte d'informations pour l'élaboration des statistiques des étudiants, pour la publication de différents répertoires et pour la constitution d'équipes de recherche ;
- Mise en œuvre des recommandations et résolutions de la quatrième réunion des Recteurs :

Recommandation relative au schéma organisationnel de la recherche appliquée au développement de la zone forestière d'Afrique Centrale : **inventaire des institutions de recherche : ressources humaines, infrastructures, équipements, activités et acquis de recherche (en collaboration avec la DASE) ;**

Recommandation relative à l'harmonisation des programmes de recherche-développement dans l'espace CEMAC : **identification de programmes communs d'intérêt régional à mettre en œuvre dans le cadre de partenariat entre institutions de recherche et universités (en collaboration avec la DASE) ;**

Résolution relative à la prise en compte de la problématique du VIH/SIDA dans les universités et organismes de recherche des pays de la CEMAC : **élaboration d'un plan d'action de lutte contre le VIH/SIDA en milieu universitaire ;**

Suivi de la mise en œuvre par les universités de la résolution relative à la mission d'information et d'évaluation sur la coopération ACP-UE dans le domaine de l'Education Supérieure ;

Recommandation relative au «Programme communautaire d'échanges interuniversitaires» dans la Zone CEMAC pour la mobilité des enseignants : création des conditions de démarrage du programme ;

Appui à l'université de Buéa (Cameroun) pour la mise en place d'une Association Sous-Régionale du Sport Universitaire ;

- Organisation au Gabon de la première Conférence des Recteurs des Universités et des Responsables des Organismes de Recherche d'Afrique Centrale.

2°/ - Dialogue social et tripartisme

Mise en œuvre des recommandations de la deuxième réunion tripartite d'Octobre 2003 :

- Signature d'un accord-cadre pour la coopération CEMAC-BIT ;
- Evaluation des coûts de fonctionnement de la structure sous-régionale de dialogue social à créer ;
- Organisation d'une réunion du Comité Ad Hoc des Ministres en charge du Travail ;
- Rapport sur les structures nationales de dialogue social (aux fins de dynamiser celles qui existent et d'en faire créer là où elles n'existent pas encore) ;
- Elaboration d'un plan d'action concernant « les travailleurs migrants » avec l'appui technique du BIT.

3°/ Travail et sécurité sociale

- Recueil d'informations auprès des Etats pour connaître l'existant et identifier les actions à exécuter au plan régional (Une enquête, au moyen de questionnaire, a été entreprise depuis l'an 2000 et reste sans réponse à ce jour).

L'appui technique du BIT est nécessaire pour cette action.

4°/ Culture

- Recueil d'informations auprès des Etats pour connaître l'existant et identifier les actions à exécuter au plan régional (Une enquête, au moyen de questionnaire, a été entreprise depuis l'an 2000 et reste sans réponse à ce jour, sauf pour le Congo).

5°/ Coupe de Football CEMAC

- Organisation au Gabon des premières réunions du Comité d'Organisation et de la Commission Technique de la Coupe de Football CEMAC ;
- Organisation au Gabon de la deuxième édition de la Coupe de Football CEMAC.

6°/ Renforcement des capacités

- Mise sur le site CEMAC des répertoires des compétences techniques disponibles pour trois pays de la Communauté (Cameroun, Centrafrique, Gabon)

7°/ Affaires sociales

- Trafic des enfants : plan d'action à élaborer avec l'appui technique et financier de l'UNICEF ;

- La publication « Un aperçu de la situation sociale et démographique en chiffres dans les pays de la CEMAC » sera actualisée. Celle-ci présente des statistiques sur la santé, sur l'éducation, sur l'emploi et sur la démographie.

Pour mémoire, la Direction participera, éventuellement, à des réunions régionales et internationales sur le VIH/SIDA, sur l'éducation et la culture, et prendra part aux assises de l'OCEAC ainsi qu'à la concertation du Secrétariat Exécutif avec les des organismes spécialisés de l'UEAC.

IV. 4 TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATION

Les activités des secteurs de Transports et Télécommunications pour l'année 2004 consisteront essentiellement à l'aboutissement de certains projets et à la poursuite des actions engagées au cours de l'année 2003 mais dont l'exécution a été partielle ou encore non faite faute de personnes ressources.

1°/ – Transports et Infrastructures

Le Secrétariat Exécutif devra :

Au plan institutionnel :

- Vulgariser le code révisé de la Route dans chaque Etat en mettant l'accent sur les mesures de protection du patrimoine routier ;
- Vulgariser le Code Communautaire de la Marine Marchande et le Code de la Navigation Intérieure CEMAC/RDC.

Le dossier de la Compagnie Communautaire de Transports Aériens s'articulera autour des axes suivants :

- Convoquer l'assemblée Constitutive des actionnaires ;
- Conclure l'Accord de partenariat Technique avec EURALAIR AFIN QUE celle-ci puisse commencer son exploitation en 2004 ;
- Harmoniser les textes nationaux avec la Décision de YAMO USSOUKRO .
- Reviser le Code Communautaire de l'Aviation Civile pour le mettre en conformité avec la Décision de Yamoussoukro en intégrant les travaux des A.A.M.A.C afin de produire un cadre réglementaire cohérent (cf. article 330 dudit code) ;

Dans le cadre du Projet Libéralisation de l'espace aérien en zone CEMAC :

- Reprendre les contacts avec les Aviations Civiles afin de développer la complémentarité entre la réalisation du Projet et les Programmes Nationaux ;
- Entreprendre la concertation technique avec les DAC pour débattre de la question sûreté afin de définir un programme à ce sujet ;
- Accélérer la mise en place du Chef de la Cellule du Projet ;

Contribuer à renforcer les entités nationales chargées de l'Aviation Civile par des actions suivantes :

- formation et ou mise à niveau des Experts techniques (Sécurité, sûreté, navigabilité etc...) des Etats membres ;
- réorientation ou création des nouveaux moyens financiers (redevances) favorisant l'autonomie des DAC ;
- lancer dans le cadre du don de la Banque Mondiale (IDF) l'étude de la facilitation en vue de promouvoir le transport du Commerce de Transit ;
- Entreprendre les reconnaissances routières des axes : MINTZIC-LALARA-OVAN-MEKAMBO (Gabon) – MBOMO (Congo) ETOUMBI – MAKOUA – OUESSO et de la bretelle de raccordement à l'axe transéquatorial (MBAIKI – NDJUNDU),
- Promouvoir les actions relatives à la mise en œuvre du Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne de la Banque Mondiale (SSATP).

2°/- Météorologique

Le Secrétariat Exécutif suivra au sein du groupe PUMA /

- La préparation et la tenue du 6^{ème} Forum des Usagers d'EUMETSA ;
- Veiller à la mise à disposition de l'Association des Femmes Météorologistes de la RCA le consultant chargé de les aider à redier leur communication au 6^{ème} FORUM .
- L'installation de la station Test de Douala ;
- S'attellera à suivre l'exécution du plan de formation des formateurs à l'usure et des Hauts cadres à l'EAMAC de Niamey ;
- Suivra de concert avec la Direction de l'Agriculture et de l'Environnement l'aboutissement du projet suivi de l'Environnement pour un Développement durable en Afrique « AMSD » .

3°/- Télécommunications :

Il est envisagé au cours de l'année 2004 de réaliser et de poursuivre les actions relatives à :

- L'élaboration d'un document cadre définissant les critères de convergence à moyen et long terme des politiques en matière de législation/réglementation et de développement de réseau des services de Télécommunications ;
- L'étude de faisabilité pour l'interconnexion des réseaux de Télécommunications de la sous-région CEMAC.
- La mise en œuvre des projets Ecole Supérieure des Télécommunications en Afrique Centrale et le Centre de Maintenance de Télécommunications à Yaoundé ;
- L'organisation du Forum des opérateurs et des régulateurs du secteur des Télécommunications ;
- La mise en œuvre de l'Association des régulateurs de l'Afrique Centrale (ARAC) ;
- Réunion: du Pool d'Experts, préparation 2^{ème} phase du Sommet Mondial sur la Société de l'information à Tunis.

VI/ COOPERATION INTERNATIONALE

Au cours de l'année 2004, le Secrétariat Exécutif comme par le passé s'efforcera de participer aux rencontres internationales organisées dans les domaines de compétence de la Communauté. Il devra aussi marquer la présence de la Communauté ausein de certaines arènes internationales, et rassurer par ailleurs ses partenaires traditionnels par des visites, efforts très peu accomplis ces dernières années, ce qui a souvent privé le Secrétariat Exécutif de cerains financements et de concours multiformes.

Dans cette perspective, il est prévu :

- a) des rencontres avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.
- b) des participations aux rencontres, dont les plus importantes pourraient être les suivantes :
 - auprès de l'Union européenne, du Secrétariat ACP, de l'OMC et de l'OMD
 - à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et à l'Union Africaine ;
 - à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
 - aux réunions de la Zone Franc ;
 - à la Conférence annuelle du CORAF ;
 - à l'Assemblée Générale de l'ORAN .
 - et aux Réunions du NEPAD, et à diverses conférences internationales sur le développement

CONCLUSION

L'amélioration relative de la situation financière du Secrétariat Exécutif depuis la mise en place progressive du nouveau mécanisme de financement de la Communauté, a permis de mener de multiples actions au cours de l'année écoulée comme le témoigne la densité du rapport d'activités 2003.

Naturellement, nombre d'actions importantes n'ont pu être exécutées entièrement et devront se poursuivre au courant de l'année 2004.

L'augmentation relative et très raisonnable du budget 2004 s'explique non seulement par l'effet que vont engendrer les nouveaux recrutements du personnel, mais aussi par la multiplicité des activités envisagées au cours du prochain exercice.

Bangui, le 21 novembre 2003